



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

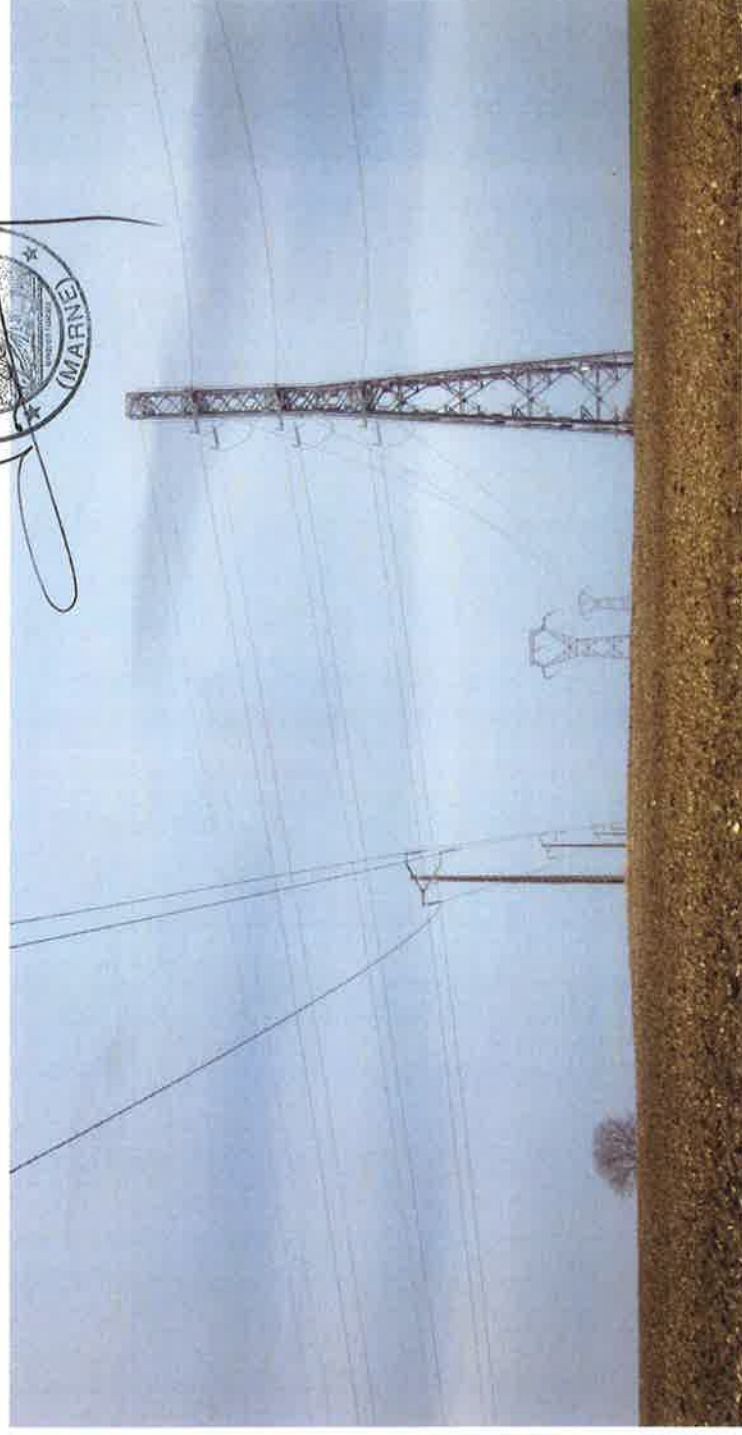
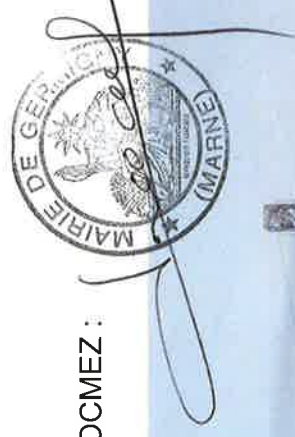
S.C.P. ROUALET-HERRMANN
8 Bd de Lattre de Tassigny – BP31
51160 AY
Tel : 03.26.55.43.10 – Fax : 03.26.55.74.16
Courriel : contact@roualet-herrmann.fr

COMMUNE DE GERMIGNY

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération en date du 2 décembre 2015
approuvant le Plan Local d'Urbanisme révisé.
À GERMIGNY, le :

Le Maire, Gérard TROCMEZ :



RÉVISION
Projet arrêté le : 27 janvier 2015
Approuvée le : 2 décembre 2015

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
AC 1	Monuments historiques - Servitudes de protection des monuments historiques - classé - inscrit	Servitude de protection de Église Notre Dame, située sur la commune de Rosnay (dont le périmètre empiète sur le territoire de Germigny) Effets principaux : - Travaux sur les immeubles situés dans un périmètre de 500 m autour de l'édifice (à partir du bord extérieur du monument) soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. - Travaux sur l'édifice où les immeubles adossés sont soumis à autorisation.	Lois et Décrets en vigueur MH Classé le 20/12/1920	Service Départemental de l'Architecture 38 rue Cérés 51081 REIMS cédex Direction Régionale des Affaires Culturelles 3 Faubourg St Antoine 51037 CHALONS en CHAMPAGNE cédex

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
EL 7	Circulation routière - Servitudes d'alignement <i>(non reportées sur le plan faute de pouvoir disposer de plans cadastraux)</i>	<p>Servitude attachée à l'alignement des routes nationales, départementales ou communales.</p> <p>Effets principaux :</p> <p>Servitude non confortandi sur les immeubles bâtis frappés d'alignement.</p> <p>Servitudes non aedificandi sur les immeubles non bâtis.</p> <p>Route nationale :</p> <p>Route départementale :</p> <p>En ce qui concerne les voies communales soumises aux plans d'alignement, la commune est l'autorité responsable, en application du décret n° 64.262 du 14.03.1964 modifié.</p> <p>Pour mémoire, les voies suivantes sont dotées de plans d'alignement.</p> <p>Rue Fosse la Ville</p>	<p>Edict du 16.12.1607, confirmé par arrêté du Conseil du Roi du 27.02.1765.</p> <p>Loi du 16.09.1805.</p> <p>Décret 62.1245 du 20.10.1962 (RN).</p> <p>Décret du 25.10.1938 modifié par décret 61.231 du 06.03.1961 (CD).</p> <p>Décret 62.262 du 14.03.1964 modifié (voies communales).</p> <p>05/10/1978</p>	<p>Conseil Général de la Marne</p> <p>Direction des routes départementales</p> <p>2 bis rue de Jessaint</p> <p>51000 CHALONS EN CHAMPAGNE</p> <p>Commune de GERMIGNY</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
I 4	Électricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>Servitude d'ancrage, d'appui, de passage et d'élagage d'arbres relatives aux ouvrages électriques.</p> <p>Profitant :</p> <p>1) au réseau d'alimentation publique HTA et BT</p> <p>2) aux lignes HTB</p> <p>Pour les lignes HTB, les servitudes comprennent en outre l'obligation de déclarer à l'exploitant l'intention d'effectuer des travaux à proximité des ouvrages.</p> <p>Ligne 63kV N°2 Fismes-Ormes Ligne 2 circuits : - 225kV N°1 Le Long-Champ-Vezilly - 225kV N°1 Ormes-Vezilly</p> <p>Ligne 225kV N°2 Ormes-Vezilly Ligne 225kV N°2 Le Long-Champ-Vezilly</p> <p>Descriptif complémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les règles de prospect et d'implantation ne sont pas applicables aux ouvrages de transport d'électricité HTB (tension >50kv) - les ouvrages peuvent être modifiés ou surélevés pour des exigences fonctionnelles et/ou techniques 	Lois, décrets et arrêtés en vigueur dont Décret n°91-1147 du 14/10/1991 Arrêté du 16 novembre 1994	E.R.D.F. Service Reims Champagne 2 Rue St-Charles 51095 REIMS CEDEX
				R.T.E. GMR Champagne-Ardenne Impasse de la chaufferie – BP 246 51059 Reims cedex

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 1	Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro- magnétiques.	Centre de réception VRIGNY Effets principaux : Réglementation de toutes les installations susceptibles de perturber la réception de signaux radio-électriques.	Art. L 57 à L 62 du Code des Postes et Télécommunications. En application : Décret du 12/04/1961	Armée de terre Etat Major de Zone de Défense Metz D.AFM/B.SEU 1, boulevard Clemenceau CS 30001 57044 METZ cedex 1

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 3	Télécommunications - Servitudes relatives aux réseaux de télécommunications	<p>1) Réseau urbain local</p> <p>Effets principaux : Appui et passage en terrains privés et établissement de supports.</p> <p>2) Au réseau interurbain</p> <p>Présence des câbles</p> <p>Effets principaux : La présence du câble entraîne en terrains privés une servitude non aedificandi de 3 m à raison de 1,50 m de part et d'autre de l'axe. Sur domaine public tous travaux doivent faire l'objet d'une demande de renseignement au Centre de Câbles des T.R.N.</p>	<p>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.</p> <p>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.</p>	<p>France Télécom UPR Nord Est gestion des PLU 26 av de Stalingrad 21000 DIJON</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 7	<p>Relations aériennes - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (<i>couvre l'ensemble du territoire communal</i>)</p>	<p>Servitude attachée à la protection de la circulation aérienne.</p> <p>Effets principaux : Autorisation des ministres chargés de l'aviation civile et des armées pour les installations de grande hauteur - 50 m hors agglomération - 100 m en agglomération</p>	<p>Code de l'Aviation Civile : Art. R 244- 1, D 244-1 à D 244-4. Arrêté interministériel du 25 Juillet 1990.</p>	<p>Armée de terre Etat Major de Zone de Défense Metz D.AFM/B.SEU 1, boulevard Clemenceau CS 30001 57044 METZ cedex 1</p> <p>Direction de l'Aviation Civile Nord-Est Délégation Territoriale Lorraine Champagne Ardenne -Aéroport de Metz-Nancy-Lorraine B.P. 16 57420 GOIN</p> <p>District aéronautique Champagne-Ardenne BP 031 51450 BETHENY</p> <p>Région Aérienne Nord-Est (R.A.N.E.) Section Environnement Aéronautique - VELIZY 78129 VILLACOUBLAY- AIR</p>

COMMUNE DE GERMIGNY

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	LIEUDIT	NATURE	BÉNÉFICIAIRE	EMPRISE
1	Carrefour de la RD228 et de la voie communale n° 8	Station de relèvement des eaux usées	Commune de GERMIGNY	150 m ²
2	Carrefour de la Rue d'Alger et de la Ruelle Martin	Création d'une place publique	Commune de GERMIGNY	Totalité de la parcelle A694, soit 90 m ²
3	Rue d'Alger	Emplacement d'un abri bus et son accès	Commune de GERMIGNY	25 m ²
4	Rue Jules Brisac	Emplacement d'un transformateur EDF et création d'un cheminement piéton (trottoir)	Commune de GERMIGNY	70 m ²
5	Rue Fosse de Ville	Création de places de stationnement public, agrandissement des ateliers municipaux et du local pompiers	Commune de GERMIGNY	Totalité de la parcelle A929, soit 328 m ²
6	Lieudit Derrière les Murs et Rue des Plantes	Élargissement du sentier rural dit de Derrière les Murs et de la rue des Plantes	Commune de GERMIGNY	Sentier rural : largeur d'emprise de 6 m depuis la limite des parcelles AA89 avec emprise sur les parcelles AA99-172-100 ; Rue des plantes : emprise sur la parcelle AA89.
7	Le Souchet	Élargissement du chemin d'exploitation n° 18 dit du Mont Courgeon	Commune de GERMIGNY	Emprise totale portée à 8 m comptée à partir des limites des parcelles AA2-3-4.
8	Rue de la Montagne	Élargissement de voirie	Commune de GERMIGNY	Totalité de la parcelle AA176 soit 45 m ² .

